

Neuville sur Ain

Place Michel FLORIOT
01160 Neuville surAin

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
du 09/11/2015



MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : Laurent MOUTARD			
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Excusé	Représentant
Directeur de l'école - Président : Pierre FAVRE	x		
Maire : Thierry DUPUIS		x	
Conseiller municipal : Myriam FANGET et Nicole MILLET	xx		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Céline LAURO	X		
Patricia BUFFET	X		
Valérie GARDONI	X		
Emilie LOUCHET	X		
Delphine LESTRA	X		
Juliette LOCHU	X		
Sophie ORJOLLET	X		
Patrick RAVET (TR)		x	
Pierre BOISSARD (pdmqdc)	X		
Juliette LOCHU	X		
Pauline BLEUZE	x		
Anaëlle PERRIER	x		
Un des maîtres du RASED :			
D.D.E.N : Jean-Paul EMONARD	x		
D.D.E.N : Jacques MOLY	x		
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Mme Hayat MERDJI	x		
Mme Aurélie ANGINON	x		
Mme Julie HENRY	x		
Mme Anaïs TACHON	x		
Mme Sophie RAOUX	x		
Mme Audrey CRIADO	x		
Mme Annabelle BONNET	x		
Mme Cécile RUFFAUT	x		
Mme Cécilia FAVIER		x	
Mme Christelle DUMAS	x		
M Cédric VIOUSASSE	x		
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :			
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
ATSEM			
Représentant périscolaire :			
Enseignant ELCO :			
Invité :			

Procès-verbal établi le 12 / 11 / 15

Le président, directeur de l'école
Nom : FAVRE Pierre
Signature

La secrétaire, présidente du comité de parents
Nom : RAOUX Sophie
Signature

Date : 9 novembre 2015

Heure de début : 18h00

Organisation générale :

Le directeur salue la présence nombreuse de parents (10 personnes)

Il indique que seuls les 7 titulaires ont droit de vote, mais ne limite pas la présence à 7 parents : les suppléants présents sont bienvenus et invités à s'exprimer.

Le conseil d'école accueille deux jeunes professeures des écoles stagiaires (sans droit de vote) Mmes BLEUZE et PERRIER. Leur présence fait partie de leur formation sous la tutelle de Mme LOUCHET, maitresse d'accueil.

Présentation de la nouvelle équipe pédagogique : Mme GARDONI succède à Mme VERBECK en grande section, Mme LAURO prend la suite de Mme KARNIEWICZ en petite / moyenne section. Mme POMI complète les classes des collègues à temps partiel (Mmes Gardoni, Louchet et Orjollet) et succède à ce poste à Mme LOCHU qui prend la classe de CE2-CM1 à plein temps cette année.

Règlement intérieur de l'école ; adopté à l'unanimité sans changement.

La charte de la laïcité a été annexée au règlement intérieur de toutes les écoles de France, à la demande du ministère. Cette action symbolique a pour but d'affirmer les valeurs de la laïcité mises à mal récemment dans certains établissements. Le conseil d'école - et particulièrement les DDEN - accueillent cette initiative favorablement et confirment leur attachement aux valeurs énoncées dans la charte.

Projet de mandat :

Lors de la réunion d'information sur les enjeux du conseil d'école, les parents présents ont exprimé leur désir de participer activement à la réussite de tous les élèves en s'impliquant dans la réflexion pédagogique et éducative. Beaucoup de curiosité et de questionnements ont amené le directeur à mettre à l'ordre du jour la question du projet de mandat. Pour les élèves de maternelle qui prennent le car, les contacts directs avec les parents sont très rares, ce qui ne facilite pas la communication informelle très importante la première année.

Après un débat et des échanges nourris entre parents et enseignants, il semble opportun d'explorer plusieurs pistes qui pourront à terme apparaître sous forme d'actions dans le nouveau projet d'école qui sera rédigé l'an prochain :

- Solliciter un apport théorique de spécialistes des questions parents /écoles (ressources locales sollicitées par le directeur)
- Offrir aux parents élus une page sur le nouveau site internet pour communiquer en direction des parents et relayer les initiatives pédagogiques des enseignants.
<http://www2.ac-lyon.fr/etab/ecoles/ec-01/neuville/>
- Les enseignants réfléchissent aux possibilités d'inclure les parents volontaires dans la conduite de projets de classes.
- Communication de l'école sur les contenus et les méthodes de façon à permettre aux familles d'accompagner les apprentissages.
- Elaboration d'un trombinoscope affiché à l'entrée de l'école pour que les parents connaissent et comprennent les missions du conseil d'école

Hygiène et Sécurité :

Procédure réglementaire en cas d'accident d'un élève : appel systématique aux parents et au SAMU (15) en cas de nécessité. C'est le médecin régulateur qui évalue ensuite le niveau d'alerte (pompiers)

Alerte risque majeur (centrale du Bugey, barrage de Vouglans, transport de matière dangereuse) : un plan de mise en sûreté (PPMS) est destiné à mettre les élèves en sécurité et c'est la cellule de crise de la préfecture qui donnera les consignes. Attention : ne pas venir chercher son enfant ! Ecouter la radio, ne pas encombrer la ligne téléphonique.

Mairie :

Equipement informatique :

L'instabilité du réseau wifi empêche les élèves de profiter des séances informatiques de façon récurrente. La société micronov qui contrôle le système à distance n'a pas résolu le problème. Les enseignants souhaitent une action rapide de la mairie. Mme Fanget, adjointe au maire, explique les engagements déjà pris (remise à niveau du parc, équipement à terme de toutes les classes en vidéo projecteur et câblage RJ45). Le conseil d'école souhaite une résolution rapide du problème et regrette l'absence de contrat de maintenance (facturation de chaque intervention)

Le directeur contacte la société micronov le lendemain : les 15 ordinateurs sont emportés par la mairie le 10 novembre pour remise à niveau et réinstallation complète sous deux semaines. Micronov vérifiera à ce moment l'ensemble du système. La société fera des propositions de maintenance.

Nouvelles poubelles dans la cour.

Action menée par Mme Millet auprès des classes. Il reste à régler les points de détail pour installer cette bonne pratique. Les familles seront invitées à accompagner ce travail à la maison.

Adjudicataire défaillant (prix élevés, délais trop longs, service inexistant) La mairie mettra le prestataire en concurrence pour le prochain budget.

Volets : exécution d'une première tranche cette année : réparation des stores existants (1500€)

Seconde tranche l'an prochain : terminer l'équipement dans les classes dépourvues de stores. (Entre 3000 et 4000 €)

Vie de l'école :

Conseil municipal d'enfants :

La mairie accompagne l'initiative des élèves de créer un conseil municipal d'enfants. Cette action est conduite avec Mme Millet, adjointe au maire. Les enfants élus par leurs camarades sont invités au prochain conseil municipal. Madame LOCHU donne lecture des propositions écrites par les enfants. La classe de CM1 CM2 de Mme ORJOLLET s'est portée candidate pour l'opération « parlement des enfants ». Si elle est retenue, elle sera invitée à Paris pour défendre une proposition de loi sur le thème du dérèglement climatique (COP21).

Actions pédagogiques (priorités nationales de rentrée):

Nouveaux programmes de maternelle :

Mme BUFFET présente les nouveaux programmes de maternelle, qui ne révolutionnent pas les pratiques déjà en place, mais insistent sur la transversalité du « devenir élève » et positionnent clairement la grande section en maternelle afin d'éviter la dérive du « pré CP »

Conseil école-collège

Le premier conseil école-collège a eu lieu le 5 octobre en présence du directeur, du maître supplémentaire M Boissard et de Mme Orjollet enseignante en CM1CM2. La liaison école-collège sera approfondie et des échanges pédagogiques sont proposés en anglais.

Question de parents sur le harcèlement (campagne nationale de sensibilisation)

L'équipe s'est emparée de la question à l'automne 2014 suite à des paroles d'enfants déposées auprès du RASED. Plusieurs actions ont été menées : pédagogique avec une bibliographie proposée par Mme Lochu), la mise en place des débats philo ; éducative avec un travail sur les sanctions, sur les jeux de cour, et plus généralement une vigilance de chacun et un égal statut de tous les adultes de l'école (partenariat avec l'équipe du temps de midi) Le directeur évoque deux situations anciennes qui sont réglées. Il insiste sur l'importance du climat de l'école, concept bien décrit par Eric Debarbieux qui a produit un très bon rapport en 2011 toujours d'actualité. Les enseignants regrettent que la communication du ministère (clip vidéo) mette en scène une enseignante injuste et désinvolte, laissant penser que le phénomène n'est pas géré par les équipes...les élèves n'ayant que leurs camarades comme recours...

Partenariats

Sou des écoles

Poursuite du partenariat qui permet le financement de nombreuses activités culturelles et sportives (40€ par élève) Un souci est apparu pour le financement du car des sorties USEP : la communauté de commune se désengage lorsque la rencontre a lieu hors commcomm (Bohas) même si les élèves sont membres de la communauté de communes. Le conseil d'école mandate le directeur pour écrire au président de la CCRAPC (annexe)

PEDT (suivi de la mise en place des TAP)

Un loupé dans la transmission des informations début juillet a entraîné un surcroît de travail aux services. Le directeur veillera à régler cela pour l'an prochain.

Excellents retours sur les activités et leur organisation.

A noter : un bravo unanime du conseil d'école pour l'accueil périscolaire et son équipe extrêmement disponible et professionnelle !

Heure de fin : 20h00.

Le prochain conseil d'école se tiendra jeudi 24 mars 2016 à 18h00